

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	11/12/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/12/2024

OBJET :

Validation du surcoût de réalisation et augmentation de la participation de la Communauté d'Agglomération au financement du parking de covoiturage de La Saulce

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Alexandre MOUGIN , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, M. Olivier PAUCHON procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Françoise DUSSERRE procuration à Mme Chantal RAPIN, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme Maryvonne GRENIER

Absent(s) :

M. Rémy ODDOU, M. Franck LAGIER, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Hervé COMBE

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chantal RAPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 septembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de financement du parking de covoiturage de La Saulce (A 51) avec ESCOTA et la Région Sud pour un montant d'opération de 849 120 € HT (valeur septembre 2022) et une participation de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 122 492 € HT.

Suite à l'appel d'offres lancé pour la réalisation des travaux, par la société ESCOTA maître d'ouvrage, un surcoût de 125 000 € HT (valeur juillet 2024) est constaté par rapport à l'enveloppe prévisionnelle. Il est donc demandé à la Communauté d'Agglomération et à la Région Sud de valider ce surcoût et d'augmenter leur participation au financement.

L'augmentation de la participation s'élèverait donc à 37 500 € pour la Communauté d'Agglomération et à 87 500 € pour la Région.

La Région a inscrit à la session de décembre le complément de financement nécessaire à l'opération.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la commission Développement Economique, Finances, Ressources Humaines réunie le 10 décembre 2024 :

Article 1 : d'accepter le surcoût de l'opération suivant le tableau ci-dessus ;

Article 2 : de valider le complément de participation financière de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 37 500 € (valeur juillet 2024) et de prévoir cette somme à son BP 2025 ;

Article 3 : de procéder au versement de la participation de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance selon les modalités qui seront prévues par l'avenant n°1 à la convention de financement, à conclure entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, la Région Sud et Escota.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

Le Vice-président



Christian HUBAUD

Le Secrétaire de Séance

Chantal RAPIN



Transmis en Préfecture le : 20 DEC 2024

Affiché ou publié le :

20 DEC 2024